



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ATELIER FINANCEMENT DES PROJETS H₂

WEBINAIRE – 4 AVRIL 2023

**LE PLAN D'INVESTISSEMENT « FRANCE 2030 », LA FEUILLE DE
ROUTE H₂ ET ÉCLAIRAGE SUR L'APPEL À PROJET DE LA CMA CGM SUR
LA DÉCARBONATION MARITIME**

**CONTACT : YVON.ORY@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR
BUREAU : 02 99 33 44 54 - MOBILE : 07 61 57 78 94**

Ses grands objectifs

1. Soutenir la production d'hydrogène décarboné jusqu'à ce qu'il devienne compétitif
2. Accompagner de manière synchrone les filières industrielles d'équipements
3. Promouvoir le modèle français de production d'hydrogène décarboné
4. Soutenir la filière française dans son internationalisation

Ses axes stratégiques

1. Installer suffisamment d'électrolyseurs pour alimenter le marché national
2. Développer les mobilités lourdes et la décarbonation de l'industrie
3. Construire en France une filière industrielle créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique
4. Promouvoir l'approche française auprès des pays-tiers afin de développer une demande locale massive d'hydrogène

« France 2030 », sa feuille de route H₂

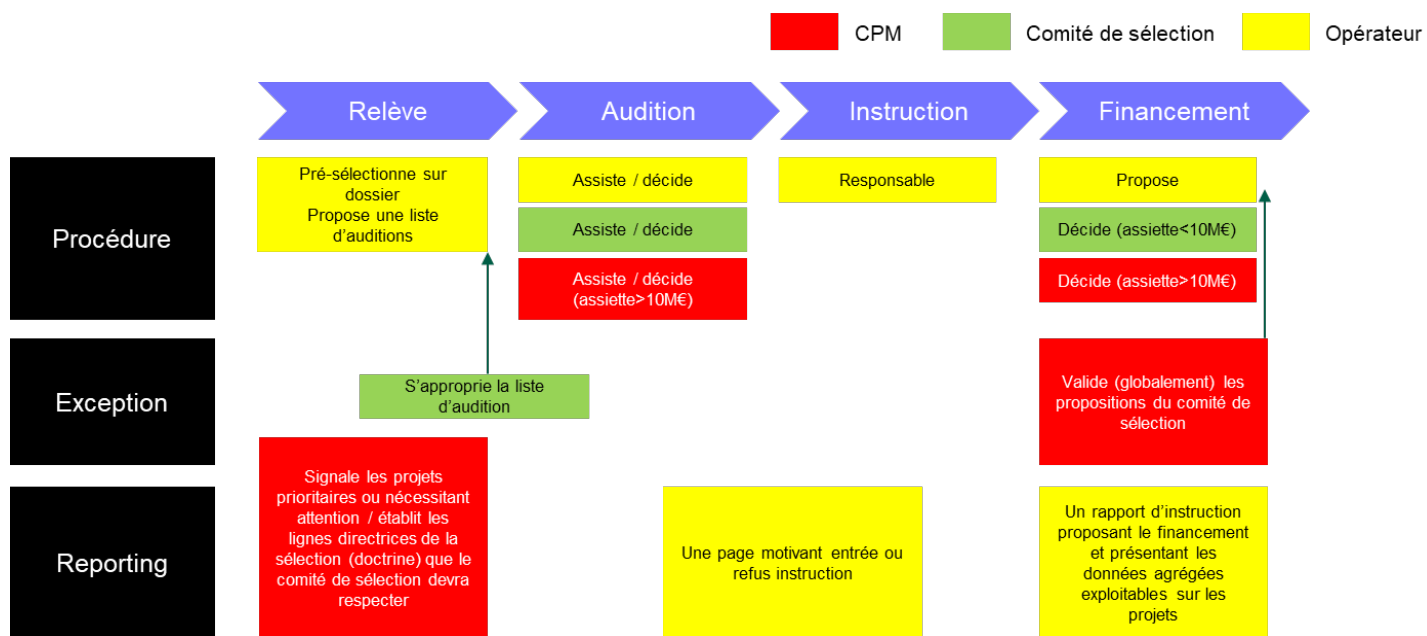
Secteurs de soutien ciblés par France 2030

Innovations incrémentales ou de ruptures favorisant le développement de l'hydrogène et la position de marché de la France

Innovations technologiques particulièrement recherchées :

- augmenter le rendement des électrolyseurs
- produire l'hydrogène par des procédés plus compétitifs ou recourant à des ressources nouvelles (par exemple la thermolyse et pyrogazéification de la biomasse)
- faire baisser le coût des équipements (par exemple diminuer la quantité de métaux stratégiques dans les piles à combustible) ou d'augmenter leur durée de vie
- de déployer l'hydrogène dans la mobilité lourde à moindre coût et en toute sécurité
- de faciliter le stockage et transport de l'hydrogène

La sélection des projets est déléguée aux opérateurs en associant des experts indépendants pour prendre des décisions sur la base d'expertise marché



Opérateur : ADEME

Comité de pilotage ministériel opérationnel (CPMo) : instance de validation des décisions opérationnelles.

Comité de sélection : experts sectoriels de l'opérateur et indépendants nommés par le CPMo.

Un effort de simplification constant pour faciliter l'accès aux financements sans compromettre la sélectivité

1. Un dossier de candidature **simplifiée** ;
2. Envoie d'un dossier complet **uniquement après pré-sélection** ;
3. Dans la cas d'une réorientation d'un projet vers un autre guichet ou AAP, l'administration s'assure **de la réorientation sans coût supplémentaire pour le porteur qui n'aura pas de dossier à déposer à nouveau** ;
4. Au-delà des AAP, les AMI (**procédure plus souple et moins dirigée**) pourront aussi être mobilisés, en s'assurant qu'ils encouragent le dépôt de projets répondant aux attendus du plan.

Pièces demandées dans le dossier de pré-sélection

1. Présentation Powerpoint
2. Grille d'impact (environnemental, sociétal, économique, etc.)
3. Liasse fiscale
4. Demande d'aide et données économiques
 - Liste des aides d'Etat reçues et en cours
 - Liste des dépenses financières
 - Historique financier simplifié sur 4 ans
 - Retombées économiques du projet

« France 2030 », sa feuille de route H₂



Dispositifs mis en place par le SGPI

- Mise en place d'un dispositif de préenregistrement des entreprises pour se faire connaître en tant que potentiel candidat lorsqu'un AAP/AMI est lancé sur une thématique sélectionnée via ce lien Internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/referencement-france-2030>

- Lien vers le site Internet dédié à France 2030 (AAP, AMI, lauréats, ambassadeurs, etc.) :
<https://www.gouvernement.fr/france-2030>

Informations complémentaires

- Possibilité de présenter des projets collectifs, permettant le regroupement de PME sous réserve d'une structuration (leader/gouvernance)
- Conditionnalité des aides : pas de financement apporté aux projets ayant un impact négatif sur l'environnement - projets évalués sur leur impact sociétal et sur le développement territorial

EXEMPLE : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CORIMER 2023

- ✓ Appel à manifestation d'intérêt : <https://www.bpifrance.fr/download/media-file/74044>

- ✓ 4 axes :
 - Axe 1 : Axe nouveaux matériaux et chantiers intelligents
 - Axe 2 : Axe bateaux intelligents et systèmes autonomes
 - Axe 3 : Décarbonation et navires écologiques
 - Axe 4 : Axe industrie offshore de nouvelle génération

- ✓ Première relève passée, mais seconde prévue pour le 2 juin prochain

- ✓ Peut intéresser des projets bretons comme ESTEBAM, le plan navires H₂ et la production H₂ offshore

ÉCLAIRAGE SUR L'APPEL À PROJET DE LA CMA CGM SUR LA DÉCARBONATION MARITIME

- ✓ Appel à projets financé et coordonné par le Fonds Énergies CMA CGM pour soutenir les solutions innovantes, en collaboration avec les acteurs publics
- ✓ Démarche en // de la démarche "France 2030", et de son objectif n°2 relatif au H₂
- ✓ Enveloppe de 200 millions € pour tous les acteurs de la filière maritime française dans l'Hexagone et les Outre-Mer : transport de marchandises, tourisme et croisière, pêche et produits de la mer, infrastructures, industries navale et nautique,...
- ✓ Candidature à soumettre sur une plateforme dédiée : <https://decarbonation.cma-cgm.com/>
- ✓ Sélection des dossiers sur la base de leur impact concret pour la décarbonation de la filière maritime française, la maturité du projet et de leur faisabilité économique